

Pêches

1. SWIOFish 1

La mise en œuvre des activités régionales a été confiée à la COI, pour une durée de 6 ans, financées par la Banque mondiale à hauteur de USD 5 000 000. La date effective de clôture du projet SWIOFish1 est fixée au 30 septembre 2021.

À ce titre, l'année 2021 marque la dernière année d'activité de SWIOFISH1, laquelle correspond à la phase d'évaluation des résultats. Les priorités pour cette dernière année de mise en œuvre du projet SWIOFISH 1 sont les suivantes :

1.1. Évaluation et appui à la mise en œuvre des lignes directrices sur les termes et conditions minimales concernant l'accès des navires de pêches étrangers dans la région CPSOOI

Deux études seront menées en 2021 portant sur :

- L'harmonisation horizontale des permis de pêche étrangers dans la région de la SWIOFC afin de mettre en œuvre le MCS relatif aux articles connexes des lignes directrices volontaires du MTC, recommandée par le Groupe de Travail MTC.
- L'audit des lignes directrices du MTC, recommandée par la Banque mondiale afin d'incorporer les lignes directrices dans le droit national des membres de la SWIOFC.

1.2. Étude sur la transparence du secteur de la pêche

Un consultant international a été recruté en 2020 pour mener une étude sur la transparence de l'industrie de la pêche sur les 12 États membres de la CPSOOI, y compris une étude de cas à Madagascar. Le consultant a remis un premier rapport en 2020 sur l'état d'avancement du niveau de transparence conformément aux exigences du FiTI. Cependant, en raison de la pandémie, l'étude de cas détaillée de Madagascar qui demandait une évaluation approfondie des pratiques actuelles à Madagascar concernant la norme FiTI, y compris la participation des parties prenantes et les 12 exigences de transparence a été confié à un consultant national. Un rapport final sera remis par le consultant international.

1.3. Assistance spéciale à la Somalie pour le développement juridique et institutionnel

Le projet de loi sur les "ressources halieutiques et marines pour la Somalie" sera soumis à la COI, par le consultant, le 18 février 2021.

1.4. Consultance pour l'élaboration d'un catalogue sur les méthodes et engins de pêche dans la région SOOI

Comme suite aux demandes du Comité scientifique de la CPSOOI, le catalogue devrait faciliter l'interprétation de l'information sur les activités de pêche et les débarquements, ainsi que l'élaboration de mesures de gestion des pêches adaptées aux conditions de chaque pêche.

1.5. Consultance pour l'élaboration d'un plan de gestion du concombre de mer et du renforcement d'une approche plus efficace pour la gestion durable de la pêche du concombre de mer dans la région de SOOI

L'objectif du Plan de gestion du concombre de mer est d'assurer une gestion écologiquement durable de la pêche du concombre de mer dans les pays de la SWIOFC, afin de favoriser des moyens de subsistance et la création de revenus à long terme. Le recrutement des consultants recommandés par la FAO est en cours.

1.6. Production d'un film sur " Les meilleures pratiques et les enseignements tirés des projets de pêche et d'aquaculture dans la région SOOI " (vol. 2)

Un film a été produit avec succès en 2018 présentant les meilleures pratiques et les leçons apprises lors de la mise en œuvre de projets de pêche et d'aquaculture réussis dans la

région de SOOI. Le projet d'un volume 2 est en cours de montage pour 6 membres de la CPSOOI absents dans le volume 1 (Comores, Kenya, Maldives, Réunion, Afrique du Sud, Tanzanie).

1.7. Mécanisme de financement SWIOFish1 / CPSOOI

Le mécanisme de financement durable de la CPSOOI, qui est un indicateur de résultats du projet SWIOFISH1, a commencé à progresser seulement en 2020. Un communiqué a été adressé aux membres de la CPSOOI par le Secrétariat, concernant une réponse positive de Madagascar en 2020, sur son engagement à contribuer volontairement pour la mise en place d'un mécanisme de financement de la CPSOOI.

Le résultat prévu de SWIOFISH1 ne pourra être obtenu que si d'autres États membres et partenaires communiquent, avant la prochaine session de la CPSOOI, leurs contributions volontaires pour appuyer les activités de la CPSOOI que les États membres ont demandé à mettre en œuvre par le biais d'un Fonds d'affectation spéciale de la CPSOOI.

2. SWIOFish 2

Appui à la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'Océan Indien (FPAOI)

Un plan d'actions a été préparé pour définir les stratégies, les actions, les objectifs, les résultats et les indicateurs de suivi pour la période 2020-2023.

En vue d'actualiser les activités identifiées dans le plan d'actions de la FPAOI, tenant compte notamment de la crise sanitaire liée à la COVID 19, et de définir une stratégie de mise en œuvre du plan d'actions révisé, le processus de recrutement d'un consultant ayant une expérience pertinente dans le domaine de la pêche artisanale est en cours.

Ce consultant sera chargé d'apporter son soutien à l'adaptation du plan d'actions de la FPAOI, en collaboration avec l'assistant technique de SWIOFish 2 pour la FPAOI. Il s'agit, entre autres, de préparer une stratégie de mise en œuvre du plan d'action révisé, de proposer des actions permettant d'atténuer les conséquences de cette crise sanitaire et/ou de réorienter les actions de la FPAOI en fonction du contexte et des priorités actuelles, de mettre en exergue le caractère régional des activités de la FPAOI et de surmonter les difficultés rencontrées.

3. E€oFish

Le programme a été lancé officiellement le 9 décembre 2020. La première réunion du Comité de suivi du programme (PMC) s'est également tenue le 14 décembre 2020. Une telle réunion s'inscrit dans le cadre des engagements trimestriels d'E€OFISH pour s'assurer de l'efficacité de sa mise en œuvre. La première partie de la série de séminaires en ligne d'E€OFISH a eu lieu le 5 décembre 2020 afin de mettre au même niveau d'information les parties prenantes du programme.

La totalité du personnel de l'Unité de gestion du projet a pu rejoindre les locaux de la COI au mois de février. Un nouvel expert en suivi, contrôle et surveillance des pêches, a aussi été recruté, afin de donner un nouveau souffle à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

Sur les activités à venir concernant le PRSP, retenons :

- Organisation de la troisième réunion de l'Unité de Coordination Régionale pour le debriefing de la première mission conjointe et préparation du plan de travail pour l'année 2021. L'Unité de coordination régionale travaillera sur une planification plus efficace de la lutte contre la pêche INN.
- Élaboration du Plan d'Action Régionale de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée avec l'aide d'un consultant.
- Renforcement des capacités des inspecteurs et observateurs, établissement d'une procédure opérationnelle standard.

- Finalisation du contrat de subvention avec les États membres du PRSP.

Sur la structure de gouvernance :

- Les mois à venir verront le renforcement de la gouvernance du programme avec la tenue du premier Comité de pilotage sous régional du plan de travail sur la pêche marine prévu pour le 2 mars. Cinq des 12 pays cibles de ce plan de travail sont membres de la COI.
- Le comité de pilotage du programme suivra le 16 mars.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) prend note de la nécessité de faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien après la fin du programme SWIOFish1 ;**
- b) demande au Secrétariat général de poursuivre l'accompagnement en faveur de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien dans la mise en œuvre effective de son plan d'actions révisé ;**
- c) demande au Secrétariat général de proposer aux prochaines réunions des instances différentes options visant la pérennisation du Plan régional de surveillance des pêches.**

Rappel de la Décision 5, Pêches, du Comité des OPL du 10 décembre 2020

Le Comité des OPL demande au Secrétariat général de :

- a) Faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) après la fin du programme SWIOFish1 ;*
- b) Accompagner la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI) dans la mise en œuvre de son plan d'actions révisé ;*
- c) Proposer différentes options visant à la pérennisation du Plan régional de surveillance des pêches en concertation avec les États membres.*

Rappel de la Décision 9 -Pêches- du 34^{ème} Conseil du 6 mars 2020

Le Conseil des ministres de la COI :

- a) Remercie chaleureusement L'Union européenne et la Banque mondiale pour la confiance accordée à la COI dans le cadre de la gestion des projets EcoFish, sur financement de l'UE et SWIOFish 1 et 2, sur financement de la Banque mondiale ;*
- b) Sollicite le Secrétariat général afin de faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) après la fin du programme SWIOFish1 ;*
- c) Demande au Secrétariat général d'accompagner la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI) dans sa démarche de structuration et de développement ;*
- d) Encourage les États à nommer dans les meilleurs délais leurs représentants à l'Unité de coordination régionale du Plan régional de surveillance des pêches afin que cette Unité puisse être réactivée ;*
- e) Donne mandat au Secrétariat général pour la concrétisation de la surveillance des pêches en mobilisant l'articulation du FED et du FEDER ;*
- f) Demande au Secrétariat général de suivre avec attention les discussions avec l'AFD dans le cadre du programme EcoFish.*